

Réactions

Néonicotinoïdes : accueil contrasté de l'annonce de Bruxelles

La décision de la Commission européenne sur la possible suspension de plusieurs insecticides néonicotinoïdes était surveillée de près. Les réactions à l'annonce de Bruxelles ont donc fusé. L'Union de l'apiculture française, l'Unaf, et l'association Générations futures ont salué la décision de la Commission européenne de suspendre trois insecticides néonicotinoïdes pendant deux ans. Pour Olivier Belval, le vote qui a eu lieu le 29 avril « marque enfin la reconnaissance du combat des apiculteurs et de l'Unaf contre ces insecticides neurotoxiques ». L'Unaf aimerait cependant une interdiction sur toutes les cultures, à l'unisson avec Génération futures. L'association ajoute qu'elle espère l'interdiction prochaine « **des deux autres néonicotinoïdes dangereux : l'acétamipride et le thiaclopride** ».

Le ministère salue la décision.

Le ministre de l'Agriculture s'est quant à lui réjoui de ce moratoire « à l'échelle européenne, qui seul permet une protection efficace des abeilles tout en préservant la compétitivité des agriculteurs français par rapport à leurs collègues européens ». Une décision européenne qui conforte en partie la suspension du Cruiser OSR en France, décidée en juillet 2012.

"En revanche, l'annonce de Bruxelles a provoqué une levée de boucliers chez nombre d'acteurs économiques. Ainsi, pour Orama, la suspension des néonicotinoïdes signifie que « des moyens de protection efficaces seraient à nouveau écartés sans démonstration probante de la boîte à outils des producteurs qui subiraient ainsi une moindre productivité de leurs cultures ». L'organisation voit dans l'absence de majorité qualifiée au sein des Etats une démonstration des « doutes importants qui pèsent dans ce dossier

Une solution de lutte en moins.

Les industriels ont aussi déploré l'annonce de Bruxelles. Cette proposition « **est basée sur une interprétation politique du principe de précaution** », a déploré Jean-Charles Bocquet, directeur général de l'Union des industriels de la protection des plantes (UIPP). Et d'ajouter : « **Nous avons le sentiment que ces innovations majeures ont été sacrifiées.** » De son côté, l'agrochimiste Syngenta a estimé que la proposition de la Commission « manque de rigueur scientifique et ignore les nombreuses données venant du terrain qui démontrent que ces insecticides ne nuisent pas à la santé des abeilles. (...) La Commission devrait saisir l'occasion pour s'attaquer aux causes réelles du dépérissement des abeilles : virus, maladie, perte d'habitat et nutrition. ».

"Enfin, plusieurs acteurs, dont la Coordination rurale et l'Union française des semenciers (UFS) ont rappelé que des études menées en Europe contredisent l'avis rendu par l'Efsa, l'autorité européenne de sécurité sanitaire. Citant notamment l'étude britannique parue en avril, l'UFS écrit : « Ces données établissent sans ambiguïté que, lorsqu'ils sont utilisés de façon responsable, les néonicotinoïdes ne provoquent pas de dépérissement des abeilles. » Pour l'UFS, la Commission « néglige toutes les mesures prises par l'industrie semencière pour contrôler le risque de dissémination de poussières ».

Craintes pour les producteurs."

Elle juge la décision annoncée « hâtive et totalement disproportionnée » et estime qu'elle se traduira « par une perte de productivité des filières des grandes cultures et par un recul de compétitivité du secteur semencier français alors que celui-ci vient juste de se

hisser au premier rang des exportateurs mondiaux ! ».

Le collectif « Sauvons les fruits et légumes » s'est dit fortement inquiet « des conséquences de leur interdiction sur la compétitivité des arboriculteurs », qui disposent de peu de solutions de luttés chimiques dans certains cas. Le collectif déplore : « Cette décision est le résultat d'un lobbying démagogique et effréné d'associations environnementalistes ».

Lutter contre les autres facteurs de mortalité.

De son côté, le Gnis demande que « les mesures de précaution et d'expérimentations « grandeur nature » réalisées par les entreprises semencières, les agriculteurs, les instituts techniques et la recherche publique française, soient étendues à toute l'Europe et que leur efficacité soit étudiée avant toute suspension de ces produits ». Quant à la FNSEA, elle a réitéré « sa demande pour une approche proportionnée et pragmatique d'atténuation du risque pour les abeilles » en expliquant: « En l'absence aujourd'hui de méthodes alternatives adaptées, les néonicotinoïdes revêtent un intérêt majeur » pour plusieurs filières. La centrale agricole a dénoncé une décision qui « va à l'encontre des intérêts croisés agriculteurs/apiculteurs » Elle plaide : « Le développement de programmes de recherche et d'innovation dans les domaines de la génétique, de la protection des cultures et de la santé des abeilles doit être la priorité. » Dans le même sens, la Coordination rurale a réagi : « Le jour où nos décideurs prendront conscience que l'avenir de l'apiculture passe par la considération de plus de facteurs que l'unique ciblage des phytosanitaires, les abeilles auront un avenir plus serein. ».

Rédaction Agra Presse Hebdo